

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	EPC France
Adresse de l'établissement	Le monac – 288 chemin de Blaties 30140 BAGARD
Activité de l'établissement :	Assurer le transport, stockage, distribution aux mines et carrières, ainsi qu'aux grands chantiers (TGV,..) des explosifs et moyens de mise à feu nécessaire à la réalisation des opérations d'abattage, percement, démolition,...complétée par des prestations d'assistance et de mise en œuvre des explosifs auprès de ses clients.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Les installations de la société EPC-France ne génèrent pas de scénarios dont les conséquences peuvent concerner des Etats frontaliers.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Sur le site de Bagard, le risque principal identifié est l'explosion des produits entreposés sur le site. Un tel accident généreraient des effets de surpression entraînant dans un rayon proche du site des risques de blessures très graves et dans un rayon plus important autour du site des risques de bris de vitre et/ou chutes de tuiles pouvant occasionner de manière indirecte des blessures légères. Les effets de souffle suite à explosion en masse d'un explosif diminuent lorsqu'on s'éloigne du centre de l'explosion, donc du centre du site industriel. Aucun risque toxique n'est à redouter pour ce type d'activité.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>Les principaux scénarios sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incendie/explosion d'un camion d'approvisionnement sur l'aire de chargement/déchargement ; • Incendie/explosion d'une cellule de stockage d'explosif ; • Explosion d'une cellule de stockage de détonateurs ; • Explosion/incendie d'une charge circulant entre le camion d'approvisionnement et la cellule de stockage (ou inversement). <p>Les mesures de maîtrise des risques principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de consignes de sécurité assorties à une formation régulière et continue de l'ensemble des opérateurs ; - Le timbrage (limitation stricte par emplacement de la quantité d'explosifs stockés) et le suivi de la péremption ; - Le plan de prévention et permis de travail ; - La protection contre la foudre ; - Le débroussaillage régulier.